



« Jeu Concours : Gagnez votre place de parking »

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La société Aéroports de Lyon, dont le siège est à 69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT BP 113, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 49 34 25 136, organise du 16 au 19 juin minuit dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Gagnez votre place de parking », dont 10 participants, répartis sur 4 jours gagneront instantanément une place de parking.

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société Aéroports de Lyon sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement du jeu peut être adressé gratuitement durant toute la durée de l'opération telle que susmentionnée à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse webmaster@lyonaeroports.com

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et juridiquement capable au sens de la réglementation française, à l'exception des personnels d'Aéroports de Lyon et des employés des entreprises exerçantes sur la plateforme.

Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

Les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Le non-respect des conditions exposées au présent article entraînera l'annulation immédiate de la participation du Participant.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La publicité du jeu est réalisée par la Direction Communication Aéroports de Lyon sur :

- Le site www.lyonaeroports.com
- La newsletter (optins BtoC)
- L'application Lyon Aéroport
- Les réseaux sociaux

La participation au jeu se fait exclusivement par internet, en se connectant à la landing page suivante : <https://www.lyonaeroports.com/jeux-concours/jeu-concours-parking-2025>

Pour participer depuis la landing page, il faut :

- Compléter ses coordonnées en remplissant son Prénom, Nom et Adresse email,
- Acceptation de recevoir ou non des informations et offres commerciales de Lyon Aéroport par email,
- Accepter le règlement du jeu concours,
- Lancer la roue,
- Découvrir si on a gagné ou non.

Une participation est possible par personne et par jour.

10 places de parking sont en jeu. Pour les gagnants, un code promo apparaîtra sur l'écran de sortie du jeu et ils pourront réserver leur place de parking directement depuis notre site. Ils recevront aussi un email pour rappel de leur code promo.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Voir article sur la protection des données, précisant que l'ensemble des communications envoyées par Lyon Aéroport comportera un lien permettant aux personnes concernées de se désinscrire.

Toute participation non conforme aux conditions et modalités exposées au présent règlement, notamment incomplète ou envoyée après la date de clôture du jeu en question, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

De la même façon, le non-respect du présent Règlement pourra entraîner le retrait du gain et donner lieu à la restitution de ce dernier.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de participer plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'annulation du lot gagné.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Valorisation

Les lots mis en jeu pour le Jeu Concours sont :

10 codes promotionnels pour effectuer une réservation sur les parkings officiels de Lyon Aéroport dont la valeur maximale de chaque code est de 150€ TTC.

Conditions d'utilisation des codes :

Les codes promotionnels offerts dans le cadre du Jeu Concours sont valables exclusivement pour réserver une place dans les parkings officiels de Lyon Aéroport, via le site internet "store.lyonaeroports.com". Chaque code promotionnel a une valeur maximale de 150€ TTC et ne peut être utilisé qu'en une seule fois. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables, et ne peuvent être cumulés avec d'autres offres en cours. L'utilisation partielle d'un code ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou un crédit pour une utilisation ultérieure.

Les codes sont valables une seule fois, jusqu'au 31 décembre 2025 23h59, date après laquelle ils ne pourront plus être utilisés. Il incombe aux gagnants de respecter les conditions et délais d'utilisation.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La participation au jeu sera clôturée le 19 juin 2025 à 23h59.

Modalités de désignation

Il s'agit d'un Jeu Concours avec instant gagnant. En d'autres termes, les 10 gagnants seront donc avertis, depuis l'écran de sortie du jeu, depuis la landing page

<https://www.lyonaeroports.com/jeux-concours/jeu-concours-parking-2025> s'ils ont gagné.

Modalités d'information des gagnants

Après avoir fait tourner la roue pour participer, les gagnants seront informés sur l'écran de sortie. Ils recevront aussi un email pour confirmer leur gain ainsi qu'un rappel de leur code promotionnel et de ses conditions d'utilisation.

Perte des droits sur le gain

Le gagnant qui n'aurait pas utilisé son code promotionnel avant le 31 décembre 2025 à minuit, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son gain.

La dotation ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de la Société Organisatrice et sera annulé.

ARTICLE 6 : Mise à disposition du lot – conditions d'utilisation

Lyon Aéroport enverra une confirmation par email du code promotionnel. Il pourra être utilisé jusqu'au 31 décembre 2025, sur store.lyonaeroports.com.

ARTICLE 7 : Modification du jeu

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler l'un ou l'autre du Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le reporter, à le suspendre, à l'arrêter, ou à en modifier les conditions.

Le cas échéant, l'information sera alors faite sur la page internet de la société organisatrice sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les Participants.

Des modifications du Règlement peuvent alors éventuellement être publiées pendant le Jeu. Elles seront considérées comme des annexes au présent Règlement.

Si des annexes interviennent postérieurement à sa participation, le Participant refusant la ou les modifications du Règlement renonce à sa participation.

ARTICLE 8 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION – LIMITES DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE LIÉE À L'UTILISATION D'INTERNET

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société Aéroports de Lyon peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

La société Aéroports de Lyon se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait

de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au(x) Jeu(x) et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du concours et l'information des Participants.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur la page du ou des Jeu(x) ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs.

ARTICLE 9 - CNIL et exploitation des données

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu.

Elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins (ni conservées, ni exploitées, ni communiquées à quelques tiers que ce soit sauf accord express du participant lors de son inscription au jeu.)

Les données sont conservées pendant une durée de 1 an. Leur stockage est sécurisé avec les mesures de sécurité adaptées à ce type de données. Aucun transfert de données n'a lieu.

Aéroports de Lyon pourra, en qualité de responsable de traitement totalement indépendant et sous leur seule responsabilité, envoyer des communications aux personnes ayant donné leur consentement, dans les conditions prévues au sein de la politique de confidentialité de Aéroports de Lyon.

Toute personne concernée pourra exercer ses droits informatiques et liberté (accès, Rectification, retrait du consentement, effacement, limitation, opposition, portabilité) en adressant :

-Par email à l'Aéroports de Lyon :
donnees-personnelles@lyonaeroports.com

En conséquence, le règlement du présent jeu concours n'est pas soumis à déclaration CNIL.

ARTICLE 10 : Droit applicable

Les Jeux ainsi que le présent Règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'application du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des juridictions compétentes de Lyon.